

Accoucher d'une crèche dans la douleur

PETITE ENFANCÉ Ouvrir une crèche privée relève du parcours du combattant

- Les obstacles sont légion pour ouvrir un milieu d'accueil non subventionné.
- Les fermetures sont nombreuses aussi.
- Le manque de places ne décroît pas...

TÉMOIGNAGE

On mange les pissenlits par la racine, là ! C'est simple : cela fait des mois que je ne me paye pas et le mois prochain, je ne sais plus payer le loyer ! » Maïté et Laura sont à bout. Cela fait maintenant plus de neuf mois qu'elles ont entamé les démarches pour ouvrir une crèche privée, ou « maison d'enfants », selon la terminologie de l'ONE. Loin d'être un jeu d'enfant, l'ouverture d'un milieu d'accueil non subventionné est un véritable parcours du combattant, entre les exigences de l'urbanisme, de la commune, de l'ONE, des pompiers, etc. « Cela fait plus de deux ans que je mûris ce projet, à la demande de ma clientèle qui se plaignait du manque de places », explique Maïté Goffins, recruteuse de personnel indépendante et future gestionnaire de la crèche. Maïté entame alors une analyse de marché et ren-

« Rien qu'en matos, on en est à 20.000 euros. En tout, il faut avancer 35.000 ! » MAÏTÉ GOFFINS

contre Laura Colens, jeune femme diplômée dans le domaine de la petite enfance qui, à trente ans, a déjà ouvert une crèche privée dont elle a été codirectrice. Le duo fonctionne directement. Maïté, le caractère bien trempé et la voix forte, en impose ; Laura, plus frêle et effacée, n'en est cependant pas moins déterminée. Assises dans la cuisine qui jouxte la grande pièce à jeux de leur crèche, elles racontent.

Première étape ? Une séance d'informations à l'ONE. « La première chose que l'on vous dit, c'est : "Votre mari est riche ?",

"Est-ce que vous avez bien conscience de ce dans quoi vous vous lancez ?" On fait tout pour vous dégoûter », déplore Maïté.

Établir un business plan et trouver une maison constituent la seconde étape. « Rien qu'en matos neuf et à cause des normes, on est à 15, 20.000 euros, chiffre Maïté. En tout, il faut quasiment avancer 35.000 euros d'entrée de jeu. » Les banques ont été difficiles à convaincre. « Un des arguments avancés est que les gens ne sauraient jamais payer ces tarifs-là ! On a fait nos calculs, avec les normes ONE (en matière de sécurité, mais aussi de salaires des puéricultrices et du nombre d'encadrantes par enfant, NDLR), une crèche doit être à 850 euros par mois par enfant pour être à l'équilibre... » En juillet 2014, soit il y a presque un an, elles trouvent la maison idéale...

et le propriétaire parfait ! Car l'ouverture d'une crèche effraie tant les propriétaires que le voisinage. « Nous avons eu la chance que la fille du propriétaire était enceinte... », glisse Laura. Après des travaux d'aménagement, les associées reçoivent les clés en décembre, date à partir de laquelle elles payent un loyer.

Entre-temps, les dossiers destinés à l'ONE, à la commune et aux pompiers sont remis entre septembre et octobre. S'ensuit une foule de démarches administratives, régulièrement retardées, et

qui frôlent parfois l'absurde. Ainsi, les pompiers exigent un avis d'entretien de la chaudière... qui est neuve ! L'urbanisme demande pour sa part que les murs soient isolés de 10 cm d'épaisseur. « J'ouvre une crèche, pas une discothèque », plaisante Maïté, qui rit de plus en plus jaune. Ici, un document se perd. Un dimanche soir, Maïté reçoit un courriel à 19h30, la veille d'une décision, qui lui signale qu'un document manque et que leur cas sera donc évalué lors de la prochaine réunion... un mois plus

tard. Les retards s'accumulent et les mois défilent. Laura a refusé

un CDI, espérant ouvrir prochainement. Cela fait sept mois qu'elle est sans emploi : « C'est une situation criminelle !, s'insurge la jeune femme. À côté de cela, on n'arrête pas de dire qu'il faut ouvrir des places en crèches, qu'on va nous aider... On nous aide surtout à garder la tête sous l'eau ! »

Les deux jeunes femmes reçoivent finalement l'accord de l'ONE le 4 mai dernier, après une visite peu enthousiaste. « Ils

veulent tout inspecter, on ne vous fait confiance sur rien ! » Les deux jeunes femmes reconnaissent toutefois que les relations diffèrent fortement selon les conseillers ONE, qui interprètent les normes de façon plus ou moins pointilleuse. La référente de Laura et Maïté a par exemple déduit l'épaisseur des murs de la superficie des pièces afin de calculer combien d'enfants leur crèche peut accueillir... Elles n'ont donc droit qu'à 19 enfants, au lieu des 21 demandés.

Maïté et Laura attendent désormais le feu vert de l'urbanisme. Reste qu'une fois l'avis d'urbanisme délivré, sur recours - il devrait tomber dans le courant du mois de juin - il faut attendre 30 jours pour que le gouvernement bruxellois valide... ou non le changement d'affectation.

Quand Maïté et Laura ont annoncé l'ouverture prochaine de leur crèche à Uccle, elles ont eu 40 réservations en deux semaines... Mais les parents se désistent un à un, ne voyant pas la maison d'enfants ouvrir ses portes. Neuf mois de démarches. 35.000 euros investis. Un loyer de 1.800 euros par mois payé depuis décembre. « On attend. Mais on est persuadées qu'on va encore avoir des ennuis. On ne sait plus quoi faire. Nous sommes une structure privée, c'est vrai, mais d'utilité publique ! » Un conseil pour ceux qui voudraient, malgré tout, se lancer ? « Il faut avoir les reins solides », souffle Maïté. ■

ÉLODIE BLOGIE

CONTEXTE**24 crèches privées ont fermé en 2014**

Aujourd'hui, on compte environ 280.000 enfants âgés de quatre mois à deux ans en Belgique. Et le bureau du plan prévoit une croissance de 4 à 5 % dans les dix ans. Autant dire que, malgré les plans Cigogne qui s'enchaînent, le manque de places reste d'actualité. Entre un enfant sur dix et un enfant sur cinq ne trouve pas de place dans un milieu d'accueil alors que les parents en formulent la demande. En fédération Wallonie-Bruxelles, on compte 37.000 places dont un peu plus de 10.000 dans le privé. Les milieux d'accueil privés devraient-ils jouer un rôle

plus important ? Pas si simple, explique Eddy Gilson, le directeur de l'accueil 0-3 ans à l'ONE : « *Contrairement aux places que nous prévoyons de créer dans le public, nous ne pouvons pas forcer les gens à s'installer comme indépendant et à se lancer.* » Le plan Cigogne III, qui couvre la période 2014-2022 et fixe la création de 1.600 places par an dans le public, possède néanmoins un « *plan d'actions spécifique* » pour les milieux d'accueil non subventionnés. L'idée est de mieux accompagner les candidats via un réseau de « *coachs* » pour les démarches administratives et financières. Il devrait être opérationnel en septembre. L'ONE se défend par ailleurs de décourager les candidats.

Mais force est de constater que si le nombre de places dans le privé se maintient « *bon an mal an* », selon Eddy Gilson, les fermetures sont nombreuses, bien que compensées par les ouvertures. En 2014, quelque 33 nouvelles maisons d'enfants ont ouvert pour 24 fermetures. « *Les indépendants dans le secteur ont beaucoup de difficultés pour se maintenir à flot. Les candidats doivent donc savoir ce dans quoi ils s'engagent et posséder à la fois les compétences pour s'occuper d'enfants et la capacité de bonne gestion d'une entreprise.* » A l'horizon 2016, l'ONE est amené à proposer un projet de réforme pour l'ensemble du système d'accueil de la petite enfance. La réflexion est en cours et le

secteur privé ne sera pas boudé. Dans les pistes évoquées, on parle d'une subvention commune à tous les types de milieux d'accueil pour les frais liés à l'aménagement des locaux. De mettre en réseau différents milieux d'accueil au niveau local. « *Nous voulons conserver une hétérogénéité des milieux d'accueil. Nous ne pouvons pas tout subventionner et les communes commencent à ne plus avoir les moyens, tandis que les besoins ne cessent de croître. A un moment, la question du refinancement va se poser...* »

E. BL.